



# TÉMOIGNAGES DE TERRITORIAUX SYNDIQUÉS À LA FSU



## Un stage intéressant !

En avril 2014, la FSU des territoriaux de la Creuse a organisé un stage auquel ont participé 26 agents. Les personnes présentes ont pu avoir un aperçu de la réglementation propre à leurs cadres d'emploi (adjoints techniques, adjoints d'animation, ATSEM).

Elles se sont rendues compte que le droit n'était pas toujours respecté dans la fonction publique territoriale. Les difficultés liées à l'obtention de leur autorisation d'absence auprès de leurs communes en est un parfait exemple, les élus méconnaissant parfois le droit syndical... voire même le droit tout simplement !

**Une expérience très enrichissante à renouveler !**

**Nadia PAULIN**

(adjoint technique faisant fonction d'ATSEM / Commune de Felletin)



## A notre demande, la communauté de communes Creuse Grand-Sud participe à la protection sociale complémentaire de ses agents !

Le 19 décembre 2013, le conseil communautaire d'Aubusson-Felletin a pris une délibération indiquant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la communauté de communes participera au financement de la protection sociale des fonctionnaires territoriaux de la collectivité à hauteur de **15 € pour les agents de catégorie C, de 10 € pour les agents de catégorie B et 5€ pour les agents de catégorie A.**

Cette avancée fait suite à une rencontre entre Michel Moine, président de la communauté de communes d'Aubusson-Felletin et une délégation de la FSU 23 au mois de novembre dernier. Le CLIAS-FSU23 salue cette décision qui permettra aux agents de renforcer leur protection face aux aléas de la vie.

**La FSU des territoriaux de la Creuse se tient à la disposition de tous les agents qui souhaiteraient imiter leurs collègues de la communauté de commune d'Aubusson-Felletin en leur proposant de les accompagner dans leurs démarches avec les élus de leur collectivité.**

**Laurent LASKOWSKI**

(adjoint technique / communauté de communes Creuse Grand-Sud)



## La FSU des Territoriaux a enquêté sur les rythmes scolaires

L'enquête montre que la réforme des rythmes scolaires a nettement contribué à une dégradation des conditions de travail des agents territoriaux dans les écoles. Ils ont souvent été contraints de travailler sur une amplitude horaire plus importante. On leur demande d'ajouter des tâches d'animation, ce qui n'est pas forcément leur métier. Une concertation des équipes s'avère nécessaire mais elle s'effectue le plus souvent sur le temps personnel. Les agents municipaux n'ayant plus les mêmes missions, l'entretien des locaux n'est plus une priorité pour les municipalités.

C'est beaucoup de fatigue en plus pour les agents et donc moins de disponibilité et d'attention pour les enfants. Les personnels, inquiets et épuisés, n'ont plus les moyens d'assurer une surveillance efficace, des incidents sont déjà signalés. Les taux d'encadrement préconisés ne sont pas toujours respectés. La responsabilité des élus pourrait être engagée...

L'enquête conclut que les agents se montrent insatisfaits ou déçus par l'application de ces nouveaux rythmes, certains précisant qu'ils ne voient aucun bénéfice pour les enfants ou les personnels. Ils considèrent souvent que la réforme a été trop vite mise en place en l'absence de concertation suffisante.

Somme toute, la copie est à revoir !

**Delphine PICOUT**

(adjoint technique / Commune de La Souterraine)



## Réforme territoriale : des inquiétudes légitimes

La réforme territoriale menée à la va-vite et seulement guidée par des impératifs économiques et financiers est source d'angoisse pour de nombreux agents territoriaux. En effet, plus de 300 000 fonctionnaires travaillant pour les départements sont dans le flou complet sur leur avenir en cas de suppression des conseils généraux.

Mobilités forcées, alignement des rémunérations, transferts de garanties en termes de protection sociale : les sujets d'inquiétude sont nombreux. Et il faut ajouter aux agents des conseils généraux les 82 000 fonctionnaires en région qui, assistent à ce spectacle en se posant une multitude de questions : quid des effectifs, des conditions de travail, des rémunérations et des statuts ?

La compétitivité des territoires dans le cadre de la concurrence économique européenne ne fait qu'accroître ce sentiment d'insécurité. L'Etat s'est parfois défaussé ces dernières années de certaines missions sur les collectivités territoriales sans chercher à contrôler ni à assurer que les actions soient bien mises en œuvre et sans financements supplémentaires. Il a ainsi contribué à accroître des inégalités.

L'égalité territoriale et l'égalité effective d'accès aux services publics pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ne doivent pas encore une fois être mises à mal par cette nouvelle réforme.

Nous devons rester vigilants quant à cette réforme et aux modifications qu'elle va engendrer.

**David DUGAY**

(adjoint du Patrimoine / Conseil Général)

Madame       Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Collectivité : ..... Catégorie : .....

Grade ou emploi : .....

Téléphone : (fixe).....

(port.) .....

Mail : .....

J'adhère à la FSU des Territoriaux de la Creuse à dater du (1) .....

Ma cotisation mensuelle sera calculée sur la base de 0,5 % de mon salaire mensuel net qui est de ..... € (2)

Si prélèvement automatique, mon paiement automatisé aura lieu tous les ..... mois (la périodicité est de 2 ou 3 mois).

**Joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.**

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la FSU des Territoriaux de la Creuse d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations sont aussi communiquées à La FSU des Territoriaux au niveau national et à la Fédération Syndicale Unitaire, Elles ne peuvent être communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date ..... Signature

(1) Cette date est le premier jour du mois pour lequel la première cotisation a été versée  
(2) Montant du dernier salaire mensuel net

**Partie réservée au syndicat (à remplir avec le trésorier)**

FSU des territoriaux  
de la Creuse  
542, Maison des Associations  
23 000 GUÉRET

Date du premier prélèvement : .....

Prélèvement effectué tous les ..... mois.

Cotisation mensuelle : ..... €

Montant de chaque prélèvement : ..... €

**AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT** J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par le recouvreur désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'organisme créancier.

**N° NATIONAL ÉMETTEUR**

**NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE**

Madame       Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**NOM ET ADRESSE DU RECOUVREUR**

**DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER**

Établissement : .....

Guichet                      N° de compte                      Clé RIB

.....

**NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER**

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,  
CRÉDITS CONSO,  
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE**  
DE VOS  
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,  
SERVICES BANCAIRES,  
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

**LA** BANQUE DU MONDE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Caisse de Crédit Mutuel  
Enseignant de Limoges

Le Collisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : [3655000@cmlaco.creditmutuel.fr](mailto:3655000@cmlaco.creditmutuel.fr)

**Crédit**  **Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

# La FSU des territoriaux lance une campagne départementale

## « Fiche de Poste »

Depuis la rentrée, la FSU a renforcé ses déplacements sur le terrain auprès des agents territoriaux.

### Les premiers témoignages sont alarmants !

Les conditions de travail se dégradent : modifications des horaires de travail, des missions, en particulier suite à la réforme des rythmes scolaires, accroissement des tâches administratives pour les secrétaires de mairie, ...

La précarité est de mise : temps non complets qui ne sont pas choisis, heures complémentaires au lieu d'heures de titulaire, régime indemnitaire inexistant, paiement des heures décalé dans le temps (ce sont les agents qui font crédit à leur employeur !!!) pour les changements de grilles du mois de février mais aussi des heures complémentaires liées à l'animation des TAP, ...

### La coupe est pleine !

Les agents de la Fonction Publique Territoriale ne peuvent continuer plus longtemps à accepter cette dégradation continue de leurs conditions de travail !

**C'est en ce sens que la FSU des Territoriaux lance une grande opération départementale « fiche de poste ».**

La fiche de poste décrit les missions et activités qui incombent à un agent en situation professionnelle dans une structure donnée. Normalement, elle est un document élaboré conjointement par l'agent et son responsable hiérarchique direct. Elle est prévue, entre autres, par le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010.

Pourtant, la plupart des agents rencontrés déclare ne pas avoir de fiche de poste et parfois ignore totalement ce que c'est. **En l'absence de fiche de poste, vos missions n'étant pas clairement définies, vous êtes corvéables à l'envi par votre autorité territoriale qui ne se prive pas de modifier vos missions et vos horaires de façon discrétionnaire !!!**

*Exemples de rubriques qu'on peut trouver dans la fiche de poste.*

Collectivité :

Intitulé du poste :

Poste occupé par :

Statut :

Date de prise de fonction dans le poste :

Cadre statutaire :

Catégorie :

Filière :

Cadre d'emploi :

Ces fonctions ouvrent-elles droit à la NBI  OUI  
NON

Conditions d'exercice :

- temps de travail :
- cycles de travail et leurs horaires (emploi du temps éventuel)
- formations et qualifications nécessaires :
- contraintes liées au poste :
- risques et contraintes pour la santé :
- astreintes et permanences :
- moyens (humains, matériels, financiers...) mis à disposition :

Missions du poste:

Activités et tâches principales du poste :

Activités et tâches secondaires du poste

Positionnement hiérarchique:

Relations fonctionnelles :

Evolution possible du poste :

...

La FSU des Territoriaux vous propose donc de construire votre fiche de poste et de vous accompagner pour rencontrer votre supérieur pour « contractualiser » vos missions et horaires de travail afin que cessent les dérives constatées sur le terrain. Vous pouvez télécharger cette fiche de poste en allant sur le site de la FSU23 (<http://fsu23.fr/wp-content/uploads/2014/10/fiche-de-poste.pdf>). Elle est accompagnée d'un guide (<http://fsu23.fr/wp-content/uploads/2014/10/guide-fiche-de-poste-2.pdf>) qui vous permettra de la renseigner.

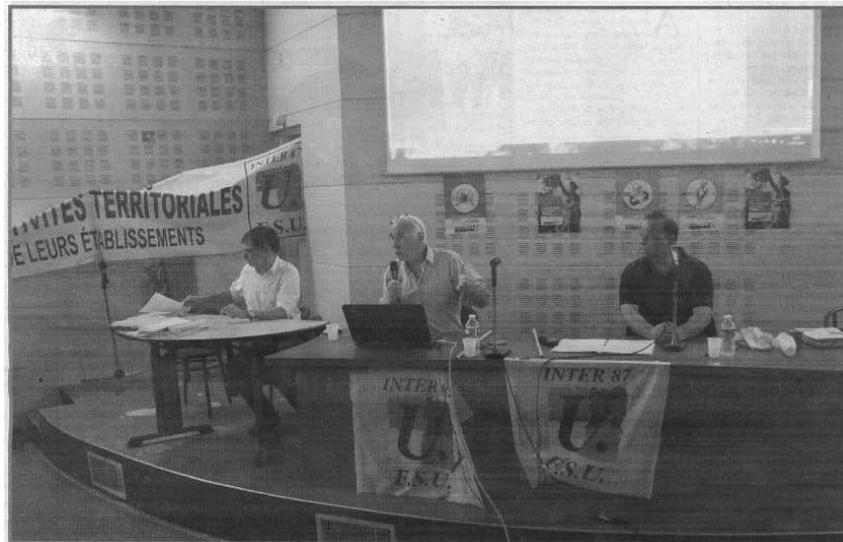
Vous pouvez aussi nous téléphoner au 05 55 41 16 32 ou nous envoyer un courriel à [fsu23@fsu.fr](mailto:fsu23@fsu.fr) pour obtenir de l'aide. La FSU des Territoriaux va poursuivre ses tournées tout au long des prochains mois. Ce sera aussi l'occasion d'aborder cette question.

Vous ne devez renseigner que les parties qui vous concernent et qui sont protectrices pour vous. Les exemples qui sont dans le guide ont été glanés sur un site de Centre de Gestion. Toutes les rubriques ne sont pas à reprendre telles quelles mais sont à adapter à votre situation. Par exemple l'item « avoir le sens du Service Public » n'a aucun intérêt pour vous, vous en faite la preuve tous les jours !

**Cette opération doit être la première réponse collective au désarroi et à la colère que nous rencontrons sur le terrain !**

Stéphane PICOUT

La FSU des territoriaux,  
syndicat majoritaire au Conseil Général de la Haute-Vienne,  
s'inquiète de la réforme territoriale lors de son colloque de rentrée



# Des territoriaux très peu sereins

Par Fatima Azzoug

Ne rien savoir sur son avenir à quelque chose d'effrayant, ou tout du moins, pour ce qui concerne les personnels territoriaux, d'inquiétant. Le syndicat inter FSU de la Haute-Vienne évoque l'inquiétude des personnels depuis l'annonce du projet de réforme territoriale. Thème que le syndicat a choisi d'aborder lors de son colloque de rentrée. Près de 120 personnes y ont participé. Les organisateurs ont rappelé que dès 2017, pour la seule région Limousin, près de 3000 agents territoriaux seraient concernés par la réforme, avant de tenter de répondre aux interrogations des personnels des différents services : com-

munes, intercommunalité, conseil général, conseil régional. Pour Daniel Clérembaux, secrétaire départemental de l'inter FSU, cette réforme est «menée à marche forcée» et intervient, pour ne rien arranger, «dans un contexte d'austérité et de réduction des dépenses des collectivités». Il estime que le regroupement de la région avec l'Aquitaine aura forcément des incidences sur l'emploi et les missions des différents services. Ce que souligne également Christophe Nouhaud, un des représentants du conseil régional, c'est que : «tout va dépendre des choix d'organisation et de politique fait à Bordeaux. Mais il y aura des incidences sur les missions dévolues aux personnels». «La baisse des budgets des collectivités, ainsi que

les réorganisations internes liées à la fusion des services concernés par la future « Grande Région », risquent de provoquer à plus ou moins long terme des suppressions d'emploi à différents niveaux, encadrement supérieur, postes de chargés de mission, de gestionnaires de dossiers, postes sur les fonctions de ressources...» ajoute Daniel Clérembaux, qui s'inquiète également du devenir des emplois en CDD. Selon Pascal Filleuil, secrétaire syndical de l'inter FSU pour la ville de Limoges, «des emplois techniques de proximité risquent d'être plus difficilement délocalisables». Mais, Caroline Casterman, employée d'une communauté de communes, craint que l'aspect économique de cette réforme

pousse la grande région à attribuer les marchés publics aux «plus gros». «Certaines missions pourraient être externalisées, telles que la maintenance ou la restauration dans les collèges.»

**«C'est une réforme économique, pas politique»**

DANIEL CLÉREMBEAUX

Autre problème soulevé par les syndicalistes : la qualité du service public proposée aux usagers. «Il va falloir intégrer en une fois les personnels de trois régions, soit douze départements, tout en harmonisant les services. Il va falloir

gérer des centaines de personnes. Alors quid de la qualité des services publics ?» se demande Daniel Clérembaux. Si les questions sont nombreuses, les réponses elles se font attendre, car comme l'indiquent les syndicalistes, «nous sommes confrontés à une absence de réponse politique». Il faudra également procéder à une harmonisation des acquis sociaux, différents d'une structure à l'autre, là encore pas de réponse à la question. Mais les syndicalistes comptent bien défendre leurs acquis dans les instances paritaires. Ils se reposent donc sur les personnels pour qu'ils votent massivement lors des élections professionnelles prévues le 4 décembre prochain.

L'ECHO - 3 - Lundi 15 septembre 2014

